

PROJETS DE LOI NO 11 ET 22 : LES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES D'INTÉRÊT POUR LES ORGANISMES MUNICIPAUX

DATES :

22 septembre 2026, de 9h00 à 11h30

DURÉE :

2h30

COÛT :

Membre : **195\$** plus les taxes applicables

Non membre : **320\$** plus les taxes applicables

POUR INSCRIPTION :

FORMAT :

Webinaire (le lien vous permettant d'accéder à la formation en visioconférence vous sera acheminé ultérieurement).

CLIENTÈLE VISÉE :

Cette formation s'adresse aux directeurs généraux greffiers et trésoriers des municipalités et des MRC.

DESCRIPTION :

Le mois de juin 2026 a été riche en modifications législatives d'intérêt pour les organismes municipaux.

La Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif (projet de loi 11), sanctionnée le 11 juin 2026 et La Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives (projet de loi 22), sanctionnée le 12 juin 2026, sont en effet venues modifier plusieurs dispositions législatives concernant le milieu municipal.

La présente formation propose, par une approche comparative « avant-après », de survoler les modifications découlant de ces deux lois en faisant ressortir, de manière concrète, les impacts de celles-ci.

Aperçu des différents thèmes qui seront abordés :

- Gestion financière et réserves
- Urbanisme et construction
- Gestion des biens et immeubles
- Allègements administratifs
- Gouvernance municipale

FORMATEURS :

**Me Marc-André Beaudoin, avocat
Tremblay Bois Avocats**



**Me Arthur Giroux, avocat
Tremblay Bois Avocats**



TREMBLAY BOIS
AVOCATS